



Michel HERON

IA-IPR histoire-géographie

service pédagogique

AEFE Paris

01 53 69 38 46

michel.heron@diplomatie.gouv.fr

1^{ER} OCTOBRE 2009

Aux professeurs d'histoire et de géographie des établissements français à l'étranger.

Objet : lettre de rentrée année scolaire 2009-2010

Cette nouvelle année scolaire m'offre l'occasion de vous saluer toutes et tous et de vous souhaiter une année professionnelle riche. Riche de réussites pour vous mais aussi pour vos élèves ; riche de partages grâce à de fructueux échanges entre vous. Aussi est-ce pourquoi je ne peux que vous encourager à travailler en équipe.

L'année écoulée a, pour moi, été riche ; riche de rencontres. Aussi, je tiens à remercier celles et ceux avec lesquels j'ai eu le réel plaisir de m'entretenir. Je crois que nous avons su créer une relation de confiance et d'estime. J'entends poursuivre dans cette voie lors de mes prochains déplacements.

Cette nouvelle année scolaire constitue, aussi, un moment privilégié pour fixer les orientations prioritaires à nos enseignements, en collège comme en lycée, et pour vous livrer quelques informations relatives à l'histoire, la géographie et l'éducation civique.

La circulaire de rentrée (n°2009-068 du 20.05.2009) a été publiée dans le BOEN n°21 du 21 mai 2009. Cette circulaire constitue la référence annuelle pour la mise en œuvre, à tous les niveaux, des priorités en matière de politique éducative.

Cette année, parmi l'ensemble des priorités, j'en ai retenu plus spécifiquement certaines qui nous concernent directement :

- poursuivre la généralisation de l'éducation au développement durable
- développer l'accès aux technologies numériques éducatives et favoriser leur usage
- lutter contre la violence et les discriminations
- apprécier l'acquisition des connaissances et des compétences
- donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle

Derrière ces priorités, un enjeu majeur : la réussite et l'épanouissement de tous nos élèves.

L'histoire, la géographie et l'éducation civique s'inscrivent pleinement dans ces priorités nationales qui sont celles aussi, bien sûr, de l'Agence.

Dans nos établissements, nous veillerons cette année, comme l'an passé, pour nos disciplines à :

1. **poursuivre, à titre expérimental, la mise en œuvre des programmes adaptés en attendant la publication d'un texte de cadrage au BOEN.** Actuellement, les adaptations des programmes ont été validées par l'IGEN d'histoire-géographie. Les programmes adaptés ont été envoyés aux SCAC et aux établissements pour mise en œuvre dans un cadre qui reste toujours, à l'heure actuelle, expérimental.

L'unité que donne à notre réseau l'enseignement des programmes français par des professeurs ayant une large communauté de formation scientifique et de démarche pédagogique, lui donne une cohérence que l'on ne retrouve pas dans les réseaux anglo-saxons et qui constitue un de ses atouts majeurs aux yeux des parents d'élèves. Les adaptations des programmes ne compromettent

pas l'unité de programmes dont ni la structure ni la grande majorité des libellés ne sont remis en question. De surcroît et de façon à ne pas compliquer encore la production des sujets et l'organisation des examens, ces adaptations ne touchent pas les programmes des classes de troisième et terminale.

Simplement, grâce à ces adaptations, il s'agit de repérer les contextualisations locales, nationales ou régionales –au sens des régions d'un continent- afin de permettre d'enseigner de manière plus vivante tel ou tel point du programme français, mais surtout de dire quelles questions nouvelles, en petit nombre cependant, devront être traitées, de façon à ce que nos élèves acquièrent quelques grands repères sur le passé et sur l'organisation actuelle de l'espace dans lequel ils vivent. Enfin, mettre en œuvre des adaptations, c'est aussi proposer quelques rares allègements de programme.

Vous serez tous destinataires dans les premiers jours de septembre des adaptations spécifiques à la classe de sixième.

Personne n'ignore plus qu'à compter de cette rentrée de nouveaux programmes entrent en vigueur au collège. Dans ces conditions, les adaptations existantes ont été actualisées. Je remercie celles et ceux qui ont activement participé à ce travail de réécriture.

L'Inspection générale a validé les différentes propositions. Elles vous seront adressées prochainement.

Les adaptations relatives aux classes de cinquième et de quatrième vous parviendront de manière échelonnée aux rentrées de septembre 2010 et de septembre 2011.

D'un commun accord avec l'IGEN, nous avons choisi de ne pas dénaturer les programmes. Aussi je vous invite à (re)lire attentivement l'introduction au programme de chaque discipline qui se trouve en tête de toutes les adaptations car elle explicite, simplement mais efficacement, l'esprit de l'année de sixième.

Par ailleurs, nous avons aussi choisi d'opter pour une présentation identique à la présentation des nouveaux programmes. Cette présentation est volontairement dynamique. Elle se décline en trois rubriques : une rubrique *connaissances*, une rubrique *démarches* et une rubrique *capacités*. Il est IMPERATIF de prendre en compte ces trois rubriques au risque, sinon, de ne pas respecter les objectifs assignés à ces programmes.

Enfin, je me permets de vous rappeler que les élèves du Cycle 3 de l'école élémentaire bénéficient eux aussi d'un enseignement d'histoire et de géographie (BOEN H.S. n°3 du 19 juin 2008). Les programmes de l'école font l'objet, eux aussi, d'adaptations.

Au total, nous devons TOUS avoir à l'esprit que les programmes de nos disciplines de l'école, au lycée en passant par le collège s'inscrivent dans une continuité et une progressivité. Continuité et progressivité des connaissances à dominer, continuité et progressivité des capacités à développer, continuité et progressivité des compétences à faire acquérir.

Il est essentiel que nous en soyons tous conscients. Aussi faudrait-il qu'une mutualisation s'opère entre les équipes par des actions dites de liaison.

- 2. accompagner la mise en place progressive des nouveaux programmes du collège à compter de la rentrée de septembre 2009.** L'arrêté du 15-7-2008 paru au BOEN spécial n° du 28 août 2008 définit le contenu et les modalités de mise en œuvre du programme d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur selon le calendrier suivant :

- rentrée 2009-2010 : classe de sixième
- rentrée 2010-2011 : classe de cinquième
- rentrée 2011-2012 : classe de quatrième
- rentrée 2012-2013 : classe de troisième

D'ores et déjà je vous invite à lire le document élaboré par l'IGEN et intitulé **Ressources pour faire la classe. Programmes de sixième**. Ce texte est consultable sur le site Eduscol.

Par ailleurs et afin de vous aider, je souhaite favoriser, grâce à vous, l'existence de **sites disciplinaires spécifiques** à chaque zone géographique. Alimentés par vos contributions, ces sites fourniront certes des informations générales (exemples : horaires d'enseignement, contenus des adaptations de programmes) mais aussi et surtout ai-je envie de dire, des aides à la mise en œuvre des programmes et de leurs adaptations (exemples ; documents originaux exploitables en classe, pistes de réflexion, bibliographies...).

Enfin, dans un avenir que j'espère proche, nous disposerons sur le site de l'Agence de pages réservées aux disciplines. Sur celles consacrées à l'histoire, géographie, éducation civique je ne manquerai pas de vous informer car j'entends établir des contacts entre vous ne serait-ce que par la publication des liens qui permettent d'accéder aux sites des différentes zones géographiques.

.....

Lors de nos futures rencontres, je souhaite engager avec les équipes une réflexion centrée autour de plusieurs axes :

- les **nouveaux programmes du collège**. Quels contenus ? Quelles démarches pour atteindre des objectifs d'apprentissages précis ? Qu'est-ce que la démarche inductive ?
- **l'histoire des arts**.
- les **acquis des élèves** à la fin de l'école, du collège et du lycée (acquis en termes de connaissances et de compétences). La prise en compte de ces acquis répond, je le rappelle, à une priorité nationale.
- la **mutualisation des pratiques** en particulier dans les usages du document dans nos disciplines.
- la **restauration du récit**.
- **L'accompagnement à l'usage pédagogique des TICE**.
- les formes, les contenus (mise en œuvre de l'évaluation par compétences, tant pour l'école primaire que pour le collège *par exemple*) et les rythmes des évaluations en insistant sur l'intérêt de l'élaboration, de l'harmonisation (garante de l'équité due à chaque élève et à chaque candidat dans le cadre des examens), l'exploitation d'**évaluations communes**

Dois-je redire, au sujet de **l'évaluation**, que les élèves doivent être évalués régulièrement au cours d'un même trimestre et qu'une seule note ne peut constituer à elle seule une moyenne.

Les évaluations peuvent prendre des formes variées mais les élèves doivent connaître sur quels critères ils sont appréciés.

Enfin, faut-il aussi rappeler que le temps de l'évaluation ne doit pas être confondu avec celui de l'entraînement (de l'apprentissage) et qu'évaluer est un acte pédagogique fort qui engage l'avenir de nos élèves.

Globalement dans nos établissements, nos élèves sont de bons voire même de très bons élèves. Soyons en tous persuadés et ne manquons pas de nous étonner à la lecture de certaines moyennes.

- **Le baccalauréat**. En dépit des améliorations apportées chaque année, on note encore certains dysfonctionnements ; c'est pourquoi un *Vademecum du baccalauréat à l'étranger* a été diffusé, par le service pédagogique de l'AEFE, pour la session de 2009. Au-delà de ce document précieux, Il ne me semble pas inutile de revenir avec vous sur les consignes générales ainsi que sur les consignes propres à chaque exercice de l'épreuve d'histoire et de géographie au baccalauréat des séries générales : ES, L et S.

Au total, je suis certain que ces temps d'échanges et de réflexion(s) partagés seront profitables à tous, enseignants comme élèves.

Lors de nos rencontres dans le cadre de mes **inspections/visites**, je m'efforcerai d'être à votre écoute.

Par avance, je vous remercie de bien vouloir tenir à ma disposition un ensemble de documents relatifs :

- aux classes dont vous avez la responsabilité (cahiers de textes, programmations, cahiers et travaux d'élèves) ;
- aux actions de formation auxquelles vous avez participé (stages, séminaires, universités d'été...) ;
- à votre parcours professionnel ;
- à votre engagement au sein de votre établissement (projets, voyages éducatifs...).

.....

Les pages qui suivent maintenant n'ont d'autre but que de vous donner des informations, des références et des adresses qui, je l'espère, vous permettront de démarrer cette année scolaire du bon pied.

1. OÙ TROUVER LES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET LE TEXTE DES PROGRAMMES ?

En ce qui concerne le collège

- **Pour les programmes du collège** : ils sont parus dans les années 1995 à 1998 pour les « anciens » programmes et dans le BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008 pour les « nouveaux »
- **Pour le DNB** : BOEN n°18 du 5 mai 2005 et BOEN n°30 du 25 août 2005 et sur le site **Eduscol**
- **Pour le socle** : BOEN n°29 du 20 juillet 2006
- La relecture des programmes d'histoire et géographie **en lien avec le socle est en ligne sur les sites académiques comme par exemple le site** : <http://ww3.ac-creteil.fr/hgc/spip/>

En ce qui concerne le lycée

- Sur l'organisation et **les horaires d'enseignement du lycée** : BOEN n° 29 du 27 juillet 2000, avec modification et compléments au BOEN n° 32 du 6 septembre 2001. Circulaire de rentrée de septembre 2004. **Les nouveaux horaires des séries STG ST2S figurent dans le BO n° 4 du 25 janvier 2007.**
- Pour tous les **programmes d'histoire et géographie (voie générale, voie technologique)** se référer, en particulier, aux sites **Eduscol** et du SCEREN <http://www.cndp.fr/secondaire/>
- Les **orientations rédigées par l'IGEN pour la mise en œuvre des programmes de premières et terminales des séries ES, L et S** sont téléchargeables sur le site **Eduscol**

Attention : en série STG de nouveaux programmes sont entrés en vigueur (BOEN n° 29 et 31 de 2007) et l'épreuve du baccalauréat est désormais une épreuve écrite. (BOEN n° 4 du 25 janvier 2007).

- Sur le **baccalauréat général** : BOEN n°7 du 12 février 2004
- Sur les programmes d'**éducation civique, juridique et sociale (ECJS)**
 - BOEN hors série n°6 du 31 août 2000
 - BOEN spécial n°7 du 31 août 2000
 - BOEN hors série n°3 du 30 août 2001 .

2. ADRESSES UTILES

- le site pédagogique du ministère de l'éducation nationale (Eduscol) : <http://eduscol.education.fr>
- le site de la Bibliothèque national de France (BNF) : www.bnf.fr/
- <http://www.ined.fr>
- <http://www.insee.fr>
- www.france5.fr/education
- les **Jalons pour l'histoire du temps présent** : <http://www.ina.fr> Les établissements doivent s'abonner selon un tarif forfaitaire (250euros, collège ; 150 euros, lycée)
- le site de l'institut géographique national (IGN) : <http://www.geoportail.fr/>
- www.edugeo.fr

- le site de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île de France (IAURIF) : www.iaurif.org/fr/
 - le site de la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT, ex DATAR) : www.diact.gouv.fr/
 - le site du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables : <http://www.environnement.gouv.fr/developpement-durable/>
 - le site ressources pour l'enseignement de la géographie (geoconfluences) : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/accueil/index.htm>. Vous pouvez vous abonner à la lettre d'information.
 - la banque d'outils d'aide à l'évaluation : <http://www.banqoutils.education.gouv.fr/>
-
- le site de la cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) : <http://www.histoire-immigration.fr/>
 - le site du CIDEM (Association civisme et démocratie) : <http://www.cidem.org/pedagogie.php>
 - le Festival international de géographie de Saint-Dié : <http://fig-st-die.education.fr/>
>>> Edition 2009 du 1^{er} au 4 octobre « **Mers et Océans : les géographes prennent le large** »
 - Les rendez-vous de l'Histoire de Blois : www.rdv-histoire.com
>>> Edition 2009 du 8 au 11 octobre « **Le corps dans tous ses états** »

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A) Le socle commun de connaissances et de compétences (BOEN n°29 du 20 juillet 2006). Un document d'orientation, destiné à accompagner la mise en œuvre du socle commun dans les programmes actuels d'histoire et géographie du collège, a été élaboré par l'IGEN. Il ne remet en cause ni les horaires, ni la lettre des programmes actuels, par contre, il indique la contribution que nos disciplines apportent à l'acquisition des compétences du socle commun en termes de connaissances, de capacités et d'attitudes. Quelques repères ont aussi été ajoutés ou précisés pour compenser des manques, mais c'est la liste des repères figurant actuellement dans le programme de la classe de troisième qui reste la base sur laquelle les élèves sont interrogés au DNB dans la partie de l'épreuve qui porte sur les repères chronologiques et spatiaux.

D'autre part, je tiens à mentionner que les nouveaux programmes eu égard à leur présentation sont pleinement articulés au Socle.

Finalement, soulignons avec force que la mise en place du socle invite fortement à s'interroger sur les compétences à faire acquérir aux élèves. Cette interrogation nous renvoie TOUS à la question de l'évaluation.

Vous trouverez sur le site Eduscol l'attestation de maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun au palier 3. Cette attestation sera exigible à partir de la session de 2011 au DNB.

B) La formation artistique et culturelle des élèves. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par la diversité des formes d'art, des démarches pédagogiques et des publics. C'est un enseignement de culture artistique partagée qui concerne tous les élèves, est porté par tous les enseignants et convoque tous les arts

La circulaire de rentrée n° 2008-042 parue au BO EN n° 15 du 10 avril 2008 en fixe les conditions d'application et en précise les objectifs. L'encart du BOEN n°32 du 18 août 2008 précise l'organisation de cet enseignement.

Rappelons qu'à compter de la rentrée de septembre 2009, l'enseignement de l'histoire des arts est introduit dans les nouveaux programmes du collège et qu'il devra aussi être pris en considération au lycée. Il concerne donc les trois niveaux de la scolarité.

Dès octobre 2009 sur Internet à l'adresse suivante www.histoiredesarts.culture.fr, un ensemble d'environ 3000 ressources culturelles numériques sélectionnées seront disponibles.

C) Le brevet informatique et internet (B2i) comporte trois niveaux (école, collège, lycée) de maîtrise des technologies de l'information et de la communication (BOEN n°29 du 20 juillet 2006). L'évaluation des connaissances, capacités et aptitudes des élèves s'effectue dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur tout au long des quatre années du collège. Tous les enseignements sont susceptibles de contribuer à la validation de ces compétences (voir BOEN n°42 du 23 novembre 2000) y compris les nôtres il va de soi !

D) L'enseignement de l'histoire et la géographie en section européenne. C'est la circulaire n° 92-234 du 19 août 1992 (BOEN n°33 du 03 septembre 1992) qui définit les sections européenne et orientale en précisant « ...l'enseignement dans la langue de la section, de tout ou partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques ».

J'ajoute que les sections européennes et orientales offrent aux élèves un parcours progressif qui doit leur permettre, à partir d'un renforcement des compétences linguistiques, d'utiliser une langue étrangère comme moyen de communication dans d'autres disciplines comme l'histoire et la géographie par exemples. Ce parcours spécifique suppose le recrutement d'enseignants possédant un profil particulier, capables de dispenser l'enseignement d'une discipline (voire de deux) non linguistique dans une langue étrangère.

L'objectif de l'existence de telles sections consiste bien à offrir à tous les élèves motivés par l'apprentissage des langues vivantes ce qui fait le succès pédagogique des sections internationales sans se heurter aux difficultés de mise en place de ces dernières.

Nombreux sont les établissements de notre réseau qui, soucieux d'approfondir la civilisation du pays dans lequel ils sont implantés, ont inscrit à leur projet d'établissement l'ouverture d'une section européenne ou orientale.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir toutes les références des textes officiels publiés depuis cette date.

Si, parmi vous, certains souhaitent passer la certification complémentaire (obligatoire depuis 2004) pour enseigner nos disciplines comme DNL, je ne saurais que trop recommander la lecture du Bulletin des professeurs d'histoire et géographie de l'académie de Créteil ECHELLES dont le numéro 28 d'octobre 2008 est consacré aux Disciplines non linguistiques (DNL). Je signale que ce numéro est téléchargeable.

E) L'option internationale du baccalauréat. La note de service n°2005-167 du 24.10.2005 parue au BOEN n°40 du 3 novembre 2005 précise l'organisation des épreuves spécifiques de cette option. La durée et la nature des épreuves écrites mais aussi orales sont détaillées. Je rappelle, pour mémoire, que pour l'épreuve orale concernant nos disciplines, l'interrogation d'une durée de quinze minutes est conduite dans la langue de la section. Le candidat tire au sort un sujet soit d'histoire, soit de géographie. Les sujets proposés à ce tirage au sort doivent être équitablement répartis entre les deux disciplines. Ils doivent porter sur l'ensemble des questions inscrites au programme des classes terminales.

Ces programmes doivent être connus de toutes et de tous. Ils traitent à parité l'histoire et la géographie. Ne pas respecter cette obligation risque de mettre en grandes difficultés les élèves.

F) L'éducation au développement durable (EDD) est une priorité nationale, elle fait partie intégrante de la formation des élèves (voir BOEN n°28 du 15 juillet 2004). Cette éducation est ancrée dans les programmes et peut s'appuyer, entre autres, sur les dispositifs pluridisciplinaires et sur des actions éducatives conduites en partenariat. Le BOEN n°14 du 5 avril 2007 lance la deuxième phase de généralisation. Ce nouveau plan triennal en faveur de l'EDD **couvre la période 2007-2010 et s'articule autour de trois axes prioritaires** : inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement, multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements, former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation.

Le site Eduscol a mis en ligne un dossier conséquent : « EDD. Documents d'accompagnement disciplinaire et co-disciplinaire ».

G) De nombreux **concours** scolaires existent ; une consultation attentive du BOEN permet d'en connaître toutes les modalités et surtout les thèmes. Je tiens cependant à attirer particulièrement votre attention sur

- le **Concours national de la résistance et de la déportation** (BOEN n° 23 du 4 juin 2009). Le thème retenu pour le concours 2010 est le suivant : « L'appel du 18 juin 1940 du général De Gaulle et son impact jusqu'en 1945 ».
- une nouvelle édition de **Thalassa, les lycées du grand large** aura lieu au cours de l'année scolaire à venir. Elle permettra aux élèves de nos établissements de participer à un concours organisé en

partenariat par l'AEFE et Thalassa avec le soutien du ministère de l'Education nationale en particulier de l'IGEN.

Adossé aux programmes de l'école, du collège et du lycée, la thématique du développement durable et de la transformation des littoraux offrira la possibilité aux élèves de s'ouvrir sur leur environnement. Ce concours entend faire de ces écoliers, collégiens et lycéens de futurs citoyens actifs et engagés.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir les conditions de participation à ce concours. Ceci étant, je sais que le service de la communication de l'Agence a relayé l'information.

**Je vous invite donc à prendre le large avec détermination et enthousiasme.
Bon vent à toutes et à tous.**

Je vous prie de croire, chers collègues, en l'expression de mes meilleures salutations et je vous souhaite, encore une fois, une excellente année scolaire.

Michel HERON